

Plans Paysage et Biodiversité

Projet de paysage

Vallées de l'Yvette

Maîtrise d'ouvrage :

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse

Comité de pilotage :

Mme MEURGER, présidente de la commission architecture, urbanisme et paysage
Mme GRIGNON, maire de Lévis-Saint-Nom
M. BAVOIL, maire-adjoint de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Mme Anne LE LAGADEC, directrice du Parc
M. Fabien PAQUIER, directeur-adjoint du Parc
Mme Laurence RENARD, chargée de mission paysage
M. François HARDY, chargée de mission nature environnement
M. Bernard ROMBAUTS, chargé de mission architecture
Mme Sophie DRANSART, chargée de mission patrimoine
Mme Jennifer BERNACCHI, chargée d'étude urbanisme
M. Julien DELILE, chargé d'étude mission urbanisme

Maîtrise d'oeuvre :

Agence Folléa-Gautier, Paysagistes DPLG/Urbanistes
100 avenue Henri Ginoux, 92 120 Montrouge
0147357133
agence@follea-gautier.com

Atelier d'Ecologie Urbaine
9 avenue Philippe Auguste, 75011 Paris
01.43.72.38.17
aeu.paris@aeuconseil.com



EDITO

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse vient de consacrer près de deux années à la réalisation d'un premier Plan Paysage et Biodiversité.

Ce travail est innovant à plusieurs titres : il n'est pas anodin de s'emparer de l'évolution et de l'aménagement des paysages à une échelle intercommunale, et à ce titre, la notion de Plan Paysage est nouvelle. Il est encore moins anodin d'y mêler une dimension environnementale afin de proposer de façon concertée des évolutions bénéfiques pour tous, habitants, faune et flore des vallées de l'Yvette.

Le patrimoine des vallées de l'Yvette est, on le sait, très remarquable et très protégé ; il constitue une aire unique proche de l'agglomération métropolitaine qui a conservé une grande authenticité : bâtis ruraux exceptionnels, alternance de plateaux agricoles et de vallons forestiers ou pâturés, dénivelés empruntés par toutes les formes du cyclisme, abbayes et châteaux prestigieux...

Pour autant le paysage reflète de nombreuses dimensions : il suit l'évolution des activités et ne manque pas de souligner la déprise agricole, l'enfrichement qui en résulte, le développement des infrastructures de transport qui peuvent malmener le caractère agreste et rural de bien des panoramas et nuire à la biodiversité par les simplifications des écosystèmes, la banalisation qu'ils induisent.

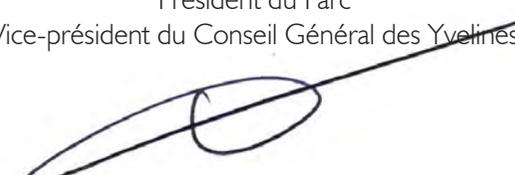
Le paysage est aussi le reflet d'un compromis social entre les aspirations esthétiques et environnementalistes qui inclinent à la préservation d'un cadre exceptionnel et les modes de vie contemporains propices à la péri-urbanité et au développement d'équipements urbains à la campagne.

Le Plan Paysage et Biodiversité qui vous est proposé ne se contente pas d'un diagnostic, partagé par tous, comme les commissions Paysage et Environnement du Parc ont pu le vérifier lors de la concertation associée. Il a pris le risque de s'affronter aux points durs, aux zones délicates où les conflits d'usage sont légions. De ces plans-guides, qui sont autant de zooms portés sur les aménagements et restaurations souhaitables, ont surgi des principes d'actions, des expériences intéressantes à examiner de près sur chacune des 16 communes des vallées de l'Yvette afin d'en peser le caractère reproductible.

Nous espérons que ce document soit bientôt votre guide au quotidien et qu'il inspire tant l'urbanisme réglementaire, que les projets d'aménagement et d'équipements urbains afin de conserver aux vallées de l'Yvette leur pouvoir enchanteur.

Yves VANDEWALLE

Président du Parc
Vice-président du Conseil Général des Yvelines



SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
--------------------	---

PARTIE I **CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LES VALLÉES DE L'YVETTE** 8 |

ORGANISATION DES PAYSAGES DES VALLÉES DE L'YVETTE	9
--	---

A - UN TERRITOIRE ORGANISÉ DANS LE BASSIN VERSANT DE L'YVETTE 10 |

1 - Caractéristiques paysagères : un relief qui révèle l'importance de l'eau 11

2 - Processus d'évolution marquants : une eau bien présente mais peu visible et difficilement appropriable 14

3 - Problématique : la disparition du paysage de l'eau 17

B - DES VALLÉES FIDÈLEMENT PROTÉGÉES PAR UN MANCHON FORESTIER 18 |

1 - Caractéristiques paysagères : la présence marquante de la forêt 19

2 - Processus d'évolution marquants : des boisements qui gagnent en surface à la faveur de l'enrichissement 22

3 - Problématique : une certaine asphyxie des paysages par les boisements 23

C - DES PLATEAUX AGRICOLES OUVERTS AUX HORIZONS FORESTIERS 24 |

1 - Caractéristiques paysagères : des contrastes forts entre les paysages de plateau où le regard porte loin, et les ambiances feutrées des vallées 25

2 - Processus d'évolution marquants : l'accentuation des contrastes par l'intensification d'une part et l'abandon d'autre part 26

3 - Problématique : une forme de simplification des paysages agricoles 31

D - UNE URBANISATION VILLAGEOISE, AUX PORTES DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE ... 32 |

1 - Caractéristiques paysagères : l'habitat réparti sur l'ensemble du territoire et présent sous toutes ses formes 33

2 - Processus d'évolution marquants : une urbanisation qui se détourne peu à peu des contraintes naturelles sous l'influence des grandes agglomérations voisines 38

3 - Problématique : une composition du bâti déconnectée des logiques locales 41

E - DES ROUTES FORTEMENT CONTRAINTES PAR LE RELIEF 42 |

1 - Caractéristiques paysagères : un maillage de routes régulier mais peu dense 43 des déplacements guidés par une double logique liée à l'automobile reine et aux déplacements alternatifs émergents 46

2 - Processus d'évolution marquants : des déplacements guidés par une double logique liée à l'automobile reine et aux déplacements alternatifs émergents 48

3 - Problématique : la primauté de l'aspect fonctionnel dans les aménagements routiers . 49

ENJEUX DE PAYSAGE ET DE BIODIVERSITÉ POUR LES VALLÉES DE L'YVETTE : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC 51 |

A. L'enrichissement des espaces de nature 52

B. Le développement d'espaces agricoles vivants et dynamiques 53

C. L'encouragement d'un développement urbain respectueux des paysages 54

D. La mise en place de mobilités adaptées aux besoins contemporains 55

Carte des enjeux pour valoriser les vallées de l'Yvette 56

PARTIE 2

AGIR POUR LES VALLÉES DE L'YVETTE 58

4 GRANDES ORIENTATIONS ET 15 FICHES-ACTIONS POUR UN PROJET DE PAYSAGE PARTAGÉ 59

A. POUR DES PAYSAGES DE NATURE RÉVÉLÉS À NOUVEAU 60

Le fil de l'eau - Retrouver la perception paysage de l'eau dans les plaines comme dans les vallées 60

Les vallées éclaircies - Restaurer des ouvertures écologiques et paysagères au travers des espaces boisés 66

La nature en ville - Favoriser le développement d'espaces de nature en milieu urbanisé ... 72

La forêt jardinée - Enrichir les paysages et les milieux forestiers 76

B. POUR UNE DIVERSIFICATION DES PAYSAGES AGRICOLES 80

Les grands paysages agricole - Réintroduire la présence de l'arbre dans l'espace agricole, vecteur de biodiversité et de qualité paysagère82

L'agriculture de proximité - Favoriser une agriculture de proximité fondée sur le bénéfice réciproque des habitants et des producteurs 88

C. POUR UNE URBANISATION PLUS RESPECTUEUSE DE SON CONTEXTE 92

L'habitat aux portes de la forêt - Préserver les lisières forestières au contact des villes ... 96

La vallée habitée - Prendre en compte le relief dans l'implantation de nouveaux bâtiments. 100

La lisière urbaine - Faire dialoguer les espaces agricoles avec la ville 104

Les quartiers puzzles - Lutter contre les coupures pour recréer du lien dans les tissus bâtis... 108

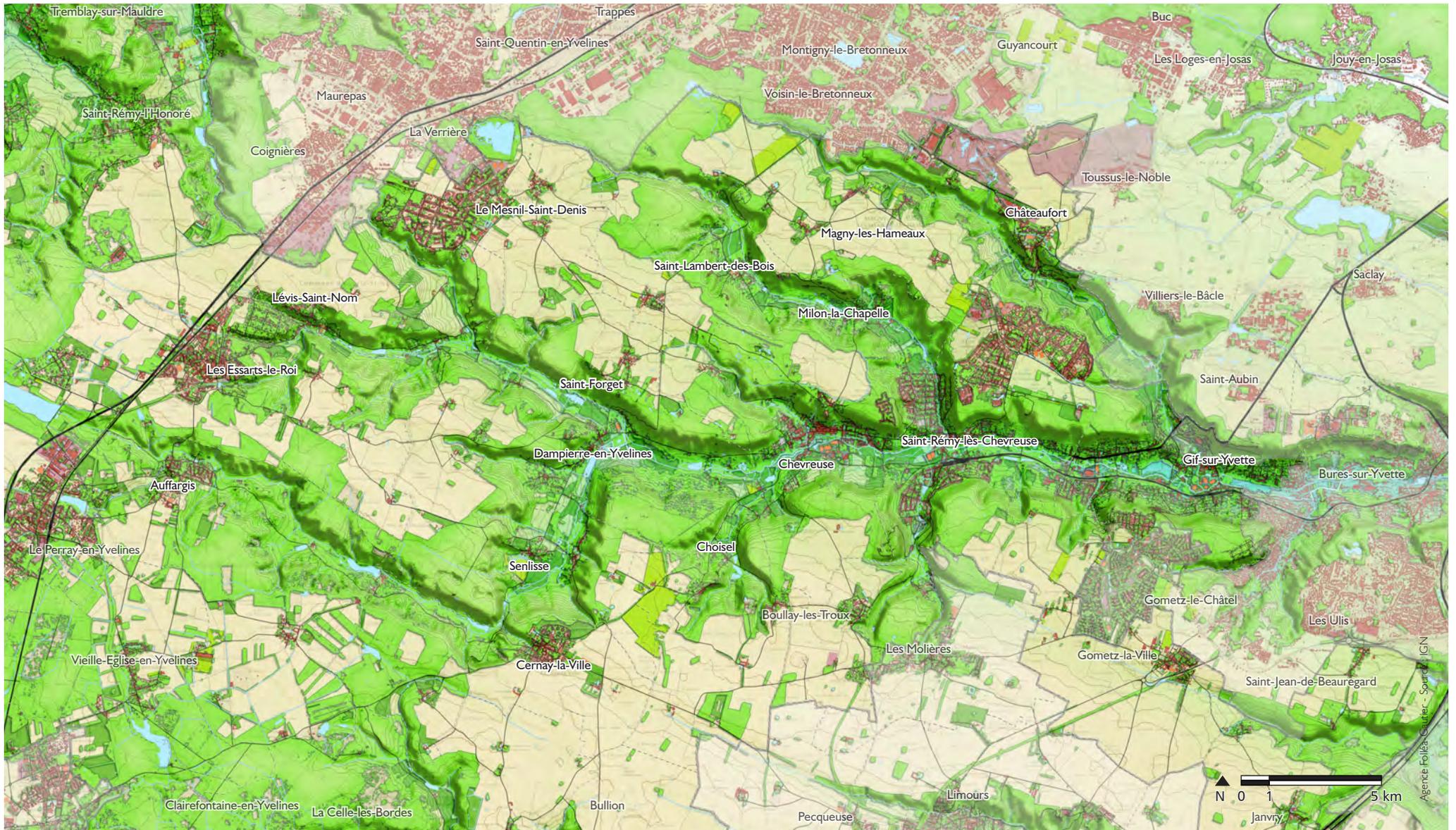
D. POUR UNE PLUS GRANDE SIMPLICITÉ DE DÉPLACEMENT AU QUOTIDIEN 114

L'espace public partagé - Favoriser des mobilités variées dans l'espace public des centres-bourgs 116

Le maillage des voies douces - Déployer des réseaux de circulations douces dissociés des axes automobiles passants 120

Les tracés historiques - Faire émerger les tracés anciens pour mieux comprendre les paysages 124

Les routes paysages - Reconnaître et préserver les routes de qualité ouvertes sur le grand paysage 127



Carte de situation des vallées de l'Yvette

Introduction

Premier paysage de campagne à la sortie de l'agglomération parisienne, le prestigieux territoire des vallées de l'Yvette est marqué par un patrimoine architectural et naturel remarquable, très prisé pour son cadre et sa proximité à Paris. Cette attractivité fait subir au territoire une pression urbaine relativement forte. Pour gérer et accompagner son évolution, les communes se sont organisées en Parc Naturel Régional dès 1985 et se sont dotées d'outils de connaissance du territoire et d'aide à la décision.

Avec le Plan Paysage et Biodiversité (PPB), le Parc cherche à fédérer les acteurs du paysage autour d'un projet territorial commun qui réponde aux problématiques et aux enjeux contemporains de paysage et d'écologie. Le PPB des vallées de l'Yvette inaugure ainsi un programme d'action plus large, lancé par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHVC) dans le cadre de la charte du Parc, qui doit à terme couvrir l'ensemble du territoire classé. Il s'appuie sur des connaissances en écologie capitalisées depuis 25 années et sera enrichi par la « carte évolutive des continuités écologiques » du Parc, bientôt disponible.

L'étude s'organise en deux grandes parties :

- Partie 1 - Connaître et comprendre les vallées de l'Yvette : cette étape constitue l'argumentaire qui soutient le projet de paysage à l'échelle de tout le territoire des vallées. A travers l'étude des caractéristiques paysagères, cette partie s'attache à expliquer comment les paysages sont composés et quelles en sont les qualités. Elle montre ce qui distingue les vallées de l'Yvette du reste du Parc et des Yvelines. Elle détaille ensuite les processus d'évolution qui valorisent ou fragilisent ces paysages et les problématiques paysagères qui en découlent, afin de porter un regard critique sur les transformations récentes et en cours des paysages. Elle dégage enfin les principales problématiques auxquelles les acteurs de l'aménagement sont quotidiennement confrontés.

- Partie 2 - Agir pour les vallées de l'Yvette : cette seconde partie constitue le corps du projet de paysage. Organisée autour de 4 orientations principales, elle décline les grandes lignes du projet dans les domaines liés aux espaces de nature, aux espaces agricoles, à l'urbanisation et aux mobilités. Ces orientations sont ensuite déclinées sous forme de 14 fiches actions. Chacune explicite un concept émergent du projet : le concept est défini afin d'être compréhensible et appropriable par tous ; sont ensuite listés les objectifs, les grands principes et les sites concernés par l'action ; enfin plusieurs exemples concrets illustrent - sur le territoire du Parc ou ailleurs en France - la mise en application des principes.

Cette partie est complétée par des études de cas appelées "plans-guides", compilées dans un document séparé : il s'agit d'une mise en situation concrète, à l'occasion de laquelle le projet territorial global est confronté à un site donné. Chaque plan-guide est alimenté par deux rencontres avec les responsables concernés localement (élu, Conseil Général, agriculteurs...), mettant en évidence les points forts et les points faibles du site, et les grands principes du projet, illustrés de références, de schémas, de photos commentées et de photomontages. Des déclinaisons communales du Plan Paysage et Biodiversité existent également sous la forme de plans à l'échelle 1/10 000.